



La baie de Somme ce trésor picard

TOURISME La baie a obtenu hier le label Grand site de France du ministère de l'Écologie. **PAGE 3**



La baie de Somme entre dans le club des grands comme la Pointe du Raz, le pont du Gard, ou la baie du Mont-Saint-Michel.

VENDREDI 18 MARS 2011 COURRIER PICARD

LITTORAL

La baie de Somme est un des plus Grands sites de France

La baie de Somme a obtenu hier le label Grand site de France et attend désormais la création d'un Parc naturel marin, puis régional. Un millefeuille trop riche pour certains.

La baie de Somme entre dans le club des grands. Comme la Pointe du Raz, le Pont du Gard, ou encore la baie du Mont-Saint-Michel, le site touristique préféré des Picards fait officiellement partie, depuis hier, du Réseau des grands sites de France (RGSF.) Une excellente nouvelle, pour le syndicat mixte Baie de Somme, détenteur de ce label de prestige pour une durée de six ans (lire ci-contre.)

En intégrant ce club très fermé (dix membres à ce jour), l'un des sites les plus fréquentés du nord de la France gagne encore en notoriété et en image. « C'est une source de fierté pour les Picards, et c'est aussi très porteur en terme de visibilité touristique, se félicite Jérôme Bignon, député UMP du Vimeu à l'origine de cette démarche de labellisation en 2004, lorsqu'il était président du syndicat. Cela oblige désormais à un niveau de prestations très élevé. C'est une garantie d'exigence. »

Pêcheurs inquiets

Et ce n'est peut-être qu'un début. Dans la foulée de ce label, (qui suppose la mise en place d'actions concrètes pour le maintien du paysage et la gestion des flux touristiques), la baie de Somme et, plus largement, la Picardie maritime, s'inscrivent dans une démarche de protection et de valorisation du territoire. Outre le label Grand site, le Parc naturel marin, en 2011, et le Parc naturel régional, dont le décret de classement pourrait intervenir en 2012, participent à cette logique. Une logique de développement durable, pour les uns, destinée à absorber les flux touristiques tout en



Déjà membre du Club des plus belles baies du monde, la baie de Somme est entrée hier dans celui des Grands sites de France.

« Le risque, ce sont de nouveaux interdits imposés par des techniciens. »

Nicolas Lottin, conseiller général de Saint-Valéry-sur-Somme.

préservant une nature d'exception. Mais aussi, redoutent certains, une logique de sanctuarisation et le risque de pénaliser certaines activités économiques. Déjà inquiets de l'implantation d'éoliennes au large des côtes picardes, les pêcheurs, par exemple, voient d'un mauvais œil la mise en place d'un Parc naturel marin. « On tente de nous rassurer mais, rien ne dit que de nouvelles interdictions de

pêche ne tomberont pas à l'intérieur de ce parc », s'inquiète Alain Henry, marin pêcheur du Crotoy. Même méfiance du côté de Nicolas Lottin, conseiller général (ex-CPNT) du canton de Saint-Valéry-sur-Somme. « La valorisation, c'est une bonne chose, mais le risque, ce sont de nouveaux interdits imposés par des techniciens qui ne connaissent rien au milieu. »

Impact sur l'immobilier

Pour l'heure, cependant, ce label et les projets des différents parcs n'évoquent pas d'interdictions. Plutôt des objectifs communs autour de la préservation du patrimoine et de sa mise en valeur. Mais une autre inquiétude porte sur les éventuelles conséquences sur les prix de l'immobilier, du fait

de cette nouvelle notoriété. « Attention à la spéculation foncière, prévient encore Nicolas Lottin. Si les pêcheurs doivent vivre à 40 km des côtes pour pouvoir se loger, on aura tout perdu. »

Pour Jérôme Bignon, investi dans le projet de Parc naturel marin en tant que président de l'Agence des aires marines protégées, ces labels, au contraire, sont des gages de développement économique. « Ce ne sont pas que des contraintes, ils procurent aussi de la richesse, insiste le député du Vimeu. Avoir une entreprise ou développer une activité aux abords d'une des plus belles baies du monde et d'un Grand site de France, c'est un atout marketing incomparable. »

FABRICE JULIEN

POINT DE VUE



JEAN-CLAUDE BUISINE
président du syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard.

« Pas une réserve d'Indiens »

Du à l'unanimité. Hier, à Paris, la commission supérieure des sites a donné son aval, et sans équivoque, à l'attribution du label Grand site de France à la baie de Somme. « C'est une grande satisfaction et la reconnaissance du travail accompli depuis des années par les élus et les agents du syndicat », s'est réjoui Jean-Claude Buisine, président du syndicat Baie de Somme.

Pour le conseiller général (PS) du canton de Nouvion, l'obtention de ce label est d'abord un plus pour l'économie locale. « C'était bien de l'avoir, en termes d'image, pour la Picardie maritime et pour la Picardie en général. Cela devrait nous permettre d'accueillir encore davantage de touristes et suppose de nouveaux aménagements dans le respect du développement durable. » Les principaux chantiers s'orientent vers la protection des espaces naturels. Quant aux sceptiques qui craignent une éventuelle sanctuarisation de la baie, Jean-Claude Buisine se veut rassurant : « Il n'est pas question de créer une réserve d'Indiens. L'objectif est au contraire que le territoire soit ouvert et respecté. »

TROIS LABELS POUR UNE SEULE BAIE

► Parc naturel marin (création espérée fin 2011) : protection de l'environnement, des habitats remarquables, gestion des flux touristiques.

► Parc naturel régional (classement

espéré en 2012) : protéger le patrimoine naturel, culturel et humain, développement économique, social et culturel.

► Grand site baie de Somme : maintien du paysage, gestion des flux, équipement raisonnable.

LE CHIFFRE

10 millions de visiteurs viennent en baie de Somme chaque année (selon le syndicat Baie de Somme), et près de 350 000 personnes sont comptabilisées sur certaines journées estivales.

LA PHRASE

« Plus on est labellisés, plus on découvre d'interdits. Veillons également à ne pas perdre nos traditions »

Michel Crespel, président de l'Association des menours et cavaliers des 3 baies.